

## COMITÉ SYNDICAL DU 15 MARS 2017

### **DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

---

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales permettant la délégation d'une partie des attributions du comité syndical au Président, à l'exception d'une liste de matières énumérées de façon exhaustive ;

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales permettant au Président de subdéléguer les délégations d'attributions données par l'organe délibérant ;

Vu la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu l'élection de Monsieur Jean-Luc REYNAUD, le 27 février 2017.

Ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

En conséquence, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

1°) déléguer au Président le pouvoir de prendre toute décision concernant :

#### **1. Affaires juridiques / Assurances**

1.1 Ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom du SYEPAR, intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts du syndicat mixte dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation.

Se faire assister par l'avocat de son choix.

1.2. Approuver les conventions ainsi que leurs avenants, relatifs à la dématérialisation de la transmission des actes.

1.3. Souscrire et résilier des contrats d'assurance.

1.4. Accepter les indemnités proposées par les compagnies d'assurance et les encaissements correspondants.

#### **2. Marchés publics / Conventions**

2.1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 5 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits budget.

2.2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés de fournitures et services quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2.3. Approuver les conventions de partenariat sans engagement financier

2.4. Approuver les conventions, à titre gracieux ou onéreux, concernant l'utilisation, les échanges de données géographiques, statistiques et documentaires sous format numérique ou autre

### **3. Finances**

3.1. Approuver les conventions se rapportant au recouvrement des factures.

3.2. Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.

### **4. Urbanisme/Planification**

4.1 Emettre des avis sur les documents d'urbanisme, schémas d'aménagement et divers plans notamment en lien avec la planification et l'aménagement de l'espace, pour lesquels le SYEPAR est consulté.

- 2°) préciser que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants,
- 3°) décider que conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation au Vice-président.
- 4°) prendre acte que, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.
- 5°) prendre acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

## COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2017

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 février 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016,

Le budget est géré TTC. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le résultat net de clôture s'élève à 101 055,75 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses réelles de fonctionnement	215 968,42
Dépenses d'ordre de fonctionnement	39 904,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 872,42</b>
Recettes réelles de fonctionnement	186 633,14
Recettes d'ordre de fonctionnement	9 990,30
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>196 623,44</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>-59 248,98</b>
Reprise du résultat antérieur	130 460,13
<b>Résultat de clôture avec restes à réaliser</b>	<b>71 211,15</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réelles d'investissement	69 599,70
Dépenses d'ordre d'investissement	9 990,30
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79 590,00</b>
Recettes réelles d'investissement	41 559,00
Recettes d'ordre d'investissement	39 904,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 463,00</b>
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>1 873,00</b>
Reprise du résultat antérieur	27 971,60
<b>Résultat d'investissement cumulé 2016</b>	<b>29 844,60</b>

## 1°) Section de fonctionnement

### 1.1. Dépenses

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	ECARTS
011 - Charges à caractère général	180 250,00	130 328,42	49 921,58
65 - Autres charges de gestion courante	88 100,00	85 640,00	2 460,00
022 - Dépenses imprévues	13 553,00		13 553,00
Total opérations réelles	281 903,00	215 968,42	65 934,58
023 - Virement à l'investissement	10 557,00		10 557,00
042 - Opérations d'ordre	45 000,00	39 904,00	5 096,00
<b>TOTAL</b>	<b>337 460,00</b>	<b>255 872,42</b>	<b>81 587,58</b>

Les charges à caractère général : elles représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des dépenses de fonctionnement du syndicat notamment le remboursement des frais de personnel (115 100 €) le loyer et charges locatives, les assurances, les frais de téléphonies/d'affranchissement/de reprographie, la maintenance des logiciels, les honoraires.

Les charges de gestion courante : représentant 40 % des charges réelles, il s'agit de la cotisation à EPURES

Les opérations d'ordre sont constituées par les écritures d'amortissement.

### 1.2. Recettes

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	ECARTS
001 - Reprise du résultat 2015	130 460,00	130 460,13	-0,13
74 - Dotations, subventions et participations	197 000,00	179 700,20	17 299,80
77 - Produits exceptionnels	0,00	6 932,94	-6 932,94
Total opérations réelles	327 460,00	317 093,27	10 366,73
042 - Opérations d'ordre	10 000,00	9 990,30	9,70
<b>TOTAL</b>	<b>337 460,00</b>	<b>327 083,57</b>	<b>10 376,43</b>

Les dotations, subventions et participations elles représentent 57% des recettes réelles. Il s'agit de la cotisation des membres (95 % Roannais Agglomération et 5 % communauté de Communes du Pays d'Urfé).

Les produits exceptionnels correspondent à des régularisations de rattachement de charges de 2015 (frais d'enquête).

## 2°) Section d'investissement

### 2.1. Dépenses

CHAPITRE	BP 2016 + DM	REALISE 2016	RESTES A REALISER
20 - Immobilisations incorporelles	85 842,00	69 599,70	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 600,00	0,00	
Total opérations réelles	96 442,00	69 599,70	0,00
Opérations d'ordre	10 000,00	9 990,30	
<b>TOTAL</b>	<b>106 442,00</b>	<b>79 590,00</b>	<b>0,00</b>

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Mission d'assistance sur les enjeux agricoles pour 44 742 €
- Actualisation de l'évaluation environnementale pour 14 760 €

- Redéfinition de la stratégie commerciale pour 10 097,70 €

Les subventions d'équipement versées correspondent à la participation du SYEPAR dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

## 2.2. Recettes

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	RESTES A REALISER
001 - Reprise du résultat 2015	27 970,00	27 971,60	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 220,00	13 222,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	9 695,00	28 337,00	0,00
Total opérations réelles	50 885,00	69 530,60	0,00
040 - Opérations d'ordre	45 000,00	39 904,00	
021 - Virement de la section fonctionnement	10 557,00		
<b>TOTAL</b>	<b>106 442,00</b>	<b>109 434,60</b>	<b>0,00</b>

Dotations, fonds divers et recettes correspondent au FCTVA perçu sur les investissements de l'année 2015

Les subventions d'investissement pour l'étude sur le foncier agricole (9 695 €) et pour l'assistance à la définition des enjeux du SCOT (18 642 €).

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2016

## COMITE SYNDICAL DU 15 mars 2016

**COMPTE DE GESTION 2016**

Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget du SYEPAR a été arrêté par Monsieur le Trésorier de Roanne municipale.

Ce document est un élément de synthèse qui retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du syndicat au cours de l'exercice 2016

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du SYEPAR.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices, compte par compte, de l'année présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine des collectivités. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif, total des moyens de financement que détenaient les collectivités (dotations, subventions, dettes...);
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2016, il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif.

Vu le rapport présenté,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipal,

L'exercice 2016 s'est traduit par un excédent global de 101 055,75 €.

	<i>Résultat 2015</i>	<i>Affectation en investissement</i>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<i>Résultat 2016</i>	<b>Résultat de clôture 2016</b>
Fonctionnement	137 540,13	7 080,00	255 872,42	196 623,44	-59 248,98	<b>71 211,15</b>
Investissement	27 971,60		79 590,00	81 463,00	1 873,00	<b>29 844,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 511,73</b>		<b>335 462,42</b>	<b>278 086,44</b>	<b>-57 375,98</b>	<b>101 055,75</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget du SYEPAR présenté par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale.

## COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2016

### REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

---

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par le Trésorier de Roanne Municipal

Vu le compte administratif 2016 du budget général,

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement tient compte des restes à réaliser de cette section, qui s'élèvent à 0 € en dépenses et en recettes.

Considérant que pour le solde, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement).

Le compte de gestion 2016 fait apparaître un excédent global de clôture de 101 055,75 € réparti de la façon suivante :

- un résultat de la section de fonctionnement égal à 71 211,15 €
- un résultat de la section d'investissement égal à 29 844,60 €.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

1) reprendre les résultats de clôture comme suit

- **Résultat reporté en section de fonctionnement : 71 211,15 €**  
(Recette de fonctionnement, compte 002)

- **Résultat reporté en section d'investissement : 29 844,60 €**  
(Recette d'investissement compte 001)

2) Précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

## COMITÉ SYNDICAL DU 15 MARS 2017

## BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget est géré TTC. Il est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et au niveau de la section d'investissement.

Les propositions qui sont faites tiennent compte du résultat 2016 et des restes à réaliser 2016. Il est proposé, ainsi, en équilibre avec une section de fonctionnement de 257 611,15 € et une section d'investissement en sur équilibre avec 17 400 € de dépenses et 87 544,60 € de recettes. Ce sur équilibre de 70 144,60 € est dû aux résultats antérieurs et à l'amortissement des études qui ont été faites les années précédentes.

**1. Section de fonctionnement****1.1 Les dépenses de fonctionnement**

		<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>
011	Charges à caractère général	180 250,00	130 328,42	156 000,00
65	Autres charges de gestion courante	88 100,00	85 640,00	38 400,00
023	Virement à la section d'investissement	10 557,00		-
042	Opération d'ordre entre sections	45 000,00	39 904,00	46 300,00
022	Dépenses imprévues	13 553,00		16 911,15
		<b>337 460,00</b>	<b>255 872,42</b>	<b>257 611,15</b>

Les charges à caractère général s'élèvent à 156 000 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- des frais d'actes et de contentieux (10 000 €),
- des cotisations à Epures, Fédération nationale des SCOT (4 000 €),
- une enquête publique pour la révision du SCOT (33 000 €),
- des remboursements de frais de personnel et annexes à Roannais Agglomération (76 600€),
- des primes d'assurances (4 000€),
- des frais divers (4 400 €), la maintenance du site internet, des frais de publications,
- Catalogues et imprimés (6 000€).
- Provision 18 000 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 38 400 €. Il s'agit :

- de frais de déplacement des élus (1 000€),
- de la subvention à Epures pour le programme partenarial (37 400€),

Les autres montants concernent :

- Les amortissements (46 300 €),
- Les dépenses imprévues (16 911,15 €).



## 1.2 Les recettes de fonctionnement

		<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>
002	Excédent reporté de fonctionnement	130 460,00	130 460,13	71 211,15
74	Subventions	197 000,00	179 700,20	179 000,00
77	Produits exceptionnels	-	6 932,94	-
042	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	9 990,30	7 400,00
		<b>337 460,00</b>	<b>327 083,57</b>	<b>257 611,15</b>

Les recettes sont constituées :

- de la participation des membres (179 000 €). Cette participation est fixée à 1,7 € par habitant pour 2017,
- des amortissements (7 400 €).

## 2 Section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

		<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>BP 2017</b>
20	Immobilisations incorporelles	41 100,00	69 599,70	-	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 600,00	-	-	5 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	9 990,30	-	7 400,00
		<b>61 700,00</b>	<b>79 590,00</b>	<b>-</b>	<b>17 400,00</b>

Les opérations d'équipements sont les suivantes :

- Le solde de l'étude d'évaluation environnementale des incidences de la révision du SCOT (5 000 €),
- Le solde de l'étude faisabilité technique et financière de la sécurisation en eau potable de l'interscot Sornin/Syepar (5 000 €).

Les amortissements s'élèvent à 7 400 €.

### 2.2 Les recettes d'investissement

		<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>BP 2017</b>
001	Excédent d'investissement reporté	27 970,00	27 971,60	-	29 844,60
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 080,00	7 080,00	-	0,00
	FCTVA 2015	6 140,00	6 142,00	-	11 400,00
13	Subventions d'investissement	-	28 337,00	-	-
021	Virement de la section d'investissement	10 557,00	-	-	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	45 000,00	39 904,00	-	46 300,00
		<b>96 747,00</b>	<b>109 434,60</b>	<b>-</b>	<b>87 544,60</b>

Les recettes d'investissement sont composées :

- de la reprise de l'excédent provisoire d'investissement 2016 (29 844,60 €),
- des amortissements (46 300 €).
- du FCTVA sur les investissements 2016 (11 400 €)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2016 au budget 2017

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Il est proposé au comité syndical d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.